

## AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À :

Marc Lauzon, maire	113, Chemin du Grand-Moulin Deux-Montagnes
Suzette Bigras, conseillère	46, 8 <sup>e</sup> avenue Deux-Montagnes
Mario St-Charles, conseiller	119, 18 <sup>e</sup> Avenue Deux-Montagnes
Tom Whitton, conseiller	1012, Ronsard Deux-Montagnes
Nathalie Chayer, conseillère	570, 20 <sup>e</sup> avenue Deux-Montagnes
Guillaume Bouvrette, conseiller	526, 26 <sup>e</sup> avenue Deux-Montagnes
James McAllister, conseiller	304, 3 <sup>e</sup> avenue Deux-Montagnes

---

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée, par le maire, Marc Lauzon, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Deux-Montagnes le **MARDI, 28 MAI 2013 à 19H**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Adoption – Ordre du jour
2. Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (n° 1368) aux fins d'y intégrer un Programme particulier d'urbanisme pour le secteur de l'entrée ouest et l'aire TOD du secteur de la gare Grand-Moulin
3. Adoption – Premier projet de Règlement n° [REDACTÉ] - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (n° 1368) aux fins d'y intégrer un Programme particulier d'urbanisme pour le secteur de l'entrée ouest et de l'aire TOD du secteur de la gare Grand-Moulin
4. Avis de motion – Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de concordance
5. Adoption – Premier projet de Règlement n° [REDACTÉ] - Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (n° 1369) aux fins de concordance
6. Demandes d'approbation de PIIA
  - A) 1807, boul. du Lac
  - B) 900, rue Cedar
  - C) 1003, boul. du Lac
  - D) 509, chemin d'Oka
  - E) 30, 8<sup>e</sup> avenue
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**DONNÉ À Deux-Montagnes, ce 21 mai 2013.**